



Nantes, le 7 février 2014

ACCOMPAGNER LES BESOINS EN RECRUTEMENT AVEC COMPÉTENCES 2020

Plus que jamais mobilisés autour des questions d'emploi dans l'industrie, l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, ont lancé « Compétences 2020 », un nouveau dispositif de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour les filières stratégiques. Première application, dans les filières aéronautique, navale et des Energies Marines Renouvelables (EMR).

L'ensemble des partenaires de ce travail collaboratif qui part des besoins des entreprises et mobilise les collectivités territoriales et le service public de l'Emploi, s'est réuni au CESI à Saint-Nazaire pour faire le bilan de l'avancement de la démarche. Autour de Jean-Philippe Magnen, Président de la commission emploi et formation professionnelle de la Région Pays de la Loire, Michel Ricochon, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Pays de la Loire (Direccte) et d'Yvan Ricordeau Président de la commission continuité professionnelle et mutations économiques du Comité de coordination régional pour l'emploi et la formation professionnelle qui pilote la démarche, les partenaires se sont félicités des actions déjà engagées des actions engagées en matière de besoins en compétences, de formation, d'insertion et de promotion des métiers.



Pour les entreprises appartenant à des filières fragilisées ou en forte évolution, Compétences 2020 doit permettre, grâce à la mise en réseaux, d'anticiper les mobilités des salariés, en facilitant par exemple, l'accueil de salariés ou de demandeurs d'emplois issus d'autres secteurs industriels. Enfin, il ambitionne de favoriser l'accès à l'emploi durable et à la qualification d'un public large et diversifié, salariés ou demandeurs d'emploi, jeunes, seniors, y compris ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi ou les publics traditionnellement peu présents au sein des métiers de l'industrie comme les femmes.



Une Cellule opérationnelle par filière

Dans son fonctionnement, Compétences 2020 s'appuie sur des cellules opérationnelles de filières. Leurs missions : **définir les besoins de recrutement des entreprises** (quantitativement, qualitativement et dans le temps) et croiser ces informations avec les compétences disponibles sur le territoire. Elles sont également chargées de **mobiliser ou proposer des évolutions des outils de recrutement, d'insertion, d'accompagnement des mobilités externes et de formation**, mais aussi **faciliter les mobilités de salariés à l'échelle d'un bassin d'emploi entre les filières en mutation et des filières en développement**. La première cellule a été installée le 31 janvier 2013. Pour les bassins d'emploi de Nantes Métropole et de la Carène, elle regroupe les filières navales, aéronautique et des EMR (1). Elle s'est organisée autour de quatre groupes de travail portant sur la formation, l'insertion, la mobilité et le recrutement.



Premier chantier : satisfaire les besoins en recrutements de la filière aéronautique (Airbus et ses sous-traitants) et évaluer et définir les possibilités de formation initiale ou continue. Axés sur l'aéronautique, ses travaux intègrent également les prévisions de besoins de compétences dans la filière navale et EMR. Ainsi, la construction du paquebot Oasis et la montée en charge des usines Alstom sur les EMR générera des besoins en compétences progressive à l'horizon d'un an.

Concrètement, la démarche Compétences 2020 a notamment permis sur le champ de la formation, grâce à une plateforme coordonnant l'ensemble des réponses formation (initiale sous statut scolaire, en apprentissage, contrat de professionnalisation, formation continue financée par la Région, par les OPCA) d'ajuster les meilleures réponses en fonction des publics à apporter aux problématiques compétences. Ainsi, une formation ingénieur de production financée par la Région a été développée afin de permettre à des personnes ayant un niveau bac et de l'expérience d'obtenir un diplôme d'ingénieur en 18 mois. Autre illustration, sur le champ de l'insertion, un groupement d'employeur pour l'insertion

et la qualification (GEIQ) permet à des publics très éloignés de l'emploi de se former aux métiers de la métallurgie tout en travaillant dans les entreprises de l'aéronautique.

(1) Elle est composée des représentants des entreprises donneuses d'ordre des filières concernées (Airbus, STX, Alstom, EDF-Energies Nouvelles), de Néopolia, des OPCA (Adefim Pays de la Loire, Defi, FAF.TT), de l'Observatoire régional des compétences industrielles (ORCI), de la Direction territoriale de Pôle Emploi, des Missions locales nantaises et nazairiennes, de Nantes Métropole et de la CARENE, du conseil général de Loire-Atlantique, de l'Espace régional de Saint-Nazaire et des services de l'Etat (UT-Directe 44) et Rectorat (DAFPIC).

CONTACTS PRESSE

Gwenola HUET : Gwenola.huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Hélène Kerjan, chef du Service de la Communication Interministérielle (SCI) : 02 40 41 20 90 / 06 78 75 50 67 - pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr